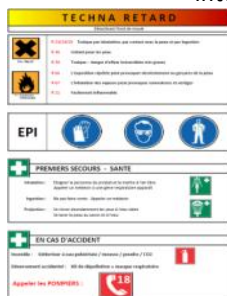


## RISQUES CHIMIQUES

### Article R4141-17 du Code du Travail :

La formation à la sécurité sur les dispositions à prendre en cas d'accident ou de sinistre a pour objet de préparer le travailleur à la conduite à tenir lorsqu'une personne est victime d'un accident ou d'une intoxication sur les lieux du travail.



L'objectif est de faire connaître aux salariés les dangers des produits chimiques, d'utiliser les bonnes protections aussi bien individuelles que collectives, et d'agir rapidement en cas d'incident ou d'accident.

### OBTENIR UN DEVIS

#### PUBLIC :

Tout salarié susceptible d'être exposé dans son activité à des substances chimiques

#### NOMBRE DE PERSONNES :

8 à 12 personnes

#### DUREE :

Nous consulter pour une étude personnalisée.

#### DEROULEMENT :

Information des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs quant à la manipulation des produits chimiques

#### LIEUX

En interne, ou locaux YSEIS

#### OUTILS PEDAGOGIQUES :

Films, diaporamas, exercices, et mise en situation

## PROGRAMME

#### THEORIE

- Définitions du risque chimique
- Notions des dangers et des effets sur l'organisme
- Les équipements de protection collective et individuelle
- Les produits de substitutions
- Classification des produits dangereux
- Etiquetage des produits
- Fiches de données de sécurité
- Conduite à tenir en cas d'incendie, d'explosion, d'intoxication, de brûlures ou d'atteinte à l'environnement

#### PRATIQUE

- Etude des FDS et identification des produits

#### TEST FINAL